

AVANT SON APPROBATION...

Le Plan local d'urbanisme devra être revu

AVRE LUCE NOYE Le projet de PLUi de la Communauté de communes Avre Luce Noye devra être retravaillé. En cause : des objectifs jugés incompatibles avec le futur Scot du Grand Amiénois.



Sonia Douay, vice-présidente de la CCALN.

Réunis le 25 juin au pôle administratif d'Ailly-sur-Noye, les élus de la communauté de communes Avre Luce Noye (CCALN) ont pris acte d'une évolution importante dans le dossier du Plan local

d'urbanisme intercommunal (PLUi). Le document, actuellement en cours d'élaboration, ne pourra pas être approuvé en l'état.

Vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire, Sonia Douay a rappelé que le futur Schéma de cohérence territoriale (Scot) du Grand Amiénois s'imposera au territoire dans un principe de compatibilité. « Le Scot donne des prescriptions que doivent prendre en compte les PLUi. Notre document ne doit pas être contradictoire avec ses objectifs, que ce soit en matière d'aménagement du territoire, de développement durable, de consommation foncière ou de logements », a-t-elle expliqué. Le principal point de divergence concerne la production de logements. La CCALN avait fixé un objectif de 1 700 logements supplémentaires à l'horizon 2032. Les études du Scot estiment finalement les besoins à 950 logements, en tenant compte d'une évolution démographique moins dynamique que prévu. Même constat concernant les logements vacants. Alors que le PLUi prévoyait de remettre sur le marché 200 logements inoccupés, le Scot fixe cet objectif à une centaine.

Les élus ont également appris qu'une délégation de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) avait présenté les grandes lignes de l'avis

de l'État. « Nous allons devoir revoir notre copie », a confirmé Sonia Douay. L'État considère que le projet prévoit une consommation foncière trop importante et demande une révision des objectifs de construction. Le territoire dispose d'un potentiel de 47 hectares de foncier mobilisable à l'horizon du Scot, dont près de 22 hectares ont déjà été consommés depuis 2021. Les communes seront prochainement appelées à se prononcer sur cette nouvelle version du document. Elles disposeront également des différents avis émis par les services de l'État, la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, ainsi que les organismes compétents du Grand Amiénois. Cette révision entraînera un décalage du calendrier d'approbation du PLUi, mais permettra à la communauté de communes de mettre immédiatement son document en compatibilité avec le Scot, évitant ainsi une nouvelle procédure avant 2028.

Autre dossier évoqué lors de la séance, le chantier de la maison de santé pluriprofessionnelle et du béguinage, en cours sur l'ancienne friche Breilly, rue Carnot à Moreuil. Premier vice-président de la CCALN, Christian de Cafferelli s'est montré rassurant : « Le chantier de construction se déroule comme prévu

initialement. » À ce stade, les délais de livraison devraient être respectés.

UNE ÉTUDE POUR AMÉLIORER L'HABITAT

Le conseil communautaire a également validé le lancement d'une étude pré-opérationnelle sur l'habitat, préalable à une future opération programmée avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah). Ce diagnostic, d'un coût de 55 000 euros financé à moitié par l'Agence nationale de l'habitat (Anah), concernera les 45 communes de la CCALN ainsi que les deux communes du programme « Petites Villes de demain », Ailly-sur-Noye et Moreuil. Jusqu'à la fin de l'année 2026, il permettra de dresser un état des lieux des logements, de repérer les immeubles dégradés et d'identifier les besoins en rénovation. L'objectif sera ensuite d'accompagner financièrement les propriétaires pour lutter contre l'habitat dégradé, améliorer les performances énergétiques des logements, ou encore favoriser le maintien à domicile des personnes âgées. Les maires seront sollicités afin de signaler les biens nécessitant une intervention, tandis que les artisans locaux devraient être associés aux futurs chantiers.

Armand Prin